



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sports scolaires et universitaires

Question écrite n° 15342

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les attentes qui s'expriment en faveur du développement des moyens de l'éducation nationale consacrés à l'éducation physique et sportive et au sport scolaire. « Il n'est pas possible que les recrutements 2008 soient maintenus au niveau de 2007 » dénoncent par exemple les syndicats enseignants de l'académie de Lille, qui rappellent que les services ministériels de la direction de l'évaluation et de la prospection préconisent le recrutement national de 1 235 nouveaux enseignants d'EPS chaque année, d'ici 2013. Alors que la situation d'aujourd'hui montre que l'on est très loin du compte, puisqu'il manquait par exemple selon les syndicats, 115 postes d'enseignants d'EPS à la rentrée 2007 sur la seule académie de Lille, il lui demande quels prolongements le Gouvernement prévoit d'apporter aux besoins chiffrés et rappelés par les personnels concernés.

Texte de la réponse

Les recrutements de personnels enseignants prévus dans le cadre des concours visent à satisfaire les besoins d'enseignement. Pour déterminer le besoin en enseignants, le calibrage des concours se fonde sur l'analyse des départs en retraite, des prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que des éventuelles évolutions pédagogiques. Ces prévisions sont reprises dans l'élaboration du projet de loi de finances en impactant à la hausse ou à la baisse les plafonds d'emplois. Concernant l'éducation physique et sportive, pendant plusieurs années, le nombre de postes aux concours a été supérieur aux départs. Ainsi, à la rentrée 2005, 615 enseignants titulaires étaient en sureffectif. La proportion des enseignants en sureffectif en EPS était alors supérieure à celle observée pour l'ensemble des disciplines. L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre plus particulièrement sur la situation des professeurs d'EPS de l'académie de Lille. En l'occurrence, à la rentrée 2007 26 enseignants étaient en sureffectif dans cette discipline. L'amélioration de la mobilisation des enseignants réalisée ces dernières années dans la discipline et la place reconnue à cet enseignement ont conduit à maintenir au plan national les recrutements prévus pour la session 2008 au même niveau que pour les sessions précédentes, ce qui témoigne d'un effort important. Pour la rentrée scolaire 2008, le potentiel d'enseignement apporté par les néo-titulaires issus des concours, la mobilisation des enseignants en sureffectif et les heures supplémentaires pouvant être dispensées par les enseignants, permettront de couvrir les besoins d'enseignement dans cette discipline.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15342

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 680

Réponse publiée le : 17 juin 2008, page 5173